



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Règlement intérieur

#### Rapport n° CG/2011/16

**Service Chef de file :**

Direction des services de l'assemblée

**Service(s) associé(s) :**

Direction des affaires juridiques

Résumé :

Ce rapport a pour objet l'adoption du nouveau règlement intérieur de l'assemblée départementale, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

A la suite du renouvellement du Conseil Général, et en application de l'article L 3121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient à notre assemblée d'établir son règlement intérieur.

En l'occurrence, le règlement intérieur adopté par délibération du 28 avril 2008 et modifié par délibération du 21 juin 2010, pourrait être actualisé pour tenir compte notamment des évolutions réglementaires.

Aussi, vous trouverez **en annexe** le projet de nouveau règlement intérieur qui intègre, outre quelques ajustements techniques mineurs, les quatre principales propositions de modifications suivantes :

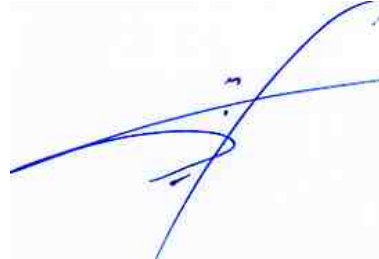
- un nouvel **article 14 bis** est introduit, ayant trait à la faculté de mettre en discussion lors des réunions du Conseil Général, uniquement les points de l'ordre du jour sur lesquels il a été convenu, entre les groupes politiques, qu'il y ait débat
- l'**article 37** est adapté pour tenir compte de l'évolution réglementaire relative aux modalités de vote sur les nominations
- l'**article 69** est complété par un alinéa ayant pour objet la possibilité de délégation de fonction du président à d'autres membres de l'assemblée que les vice-présidents
- la rédaction de l'**article 77** est mise en conformité avec les dispositions de l'article L 3121-14-1 du CGCT concernant les délibérations de la commission permanente.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général décide d'adopter son nouveau règlement intérieur dans sa version figurant en annexe au rapport.*

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL